



Comité technique du 21 septembre 2023

Déclaration préalable

Monsieur le préfet, Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

La politique du gouvernement et celle du ministère de l'intérieur contribuent à faire de la France un Etat de plus en plus autoritaire dans lequel les libertés collectives et individuelles sont réduites à leur plus simple expression, quand elles ne sont pas tout simplement interdites.

Toutes et tous subissent depuis des années des pertes de salaires, et l'inflation se rajoute depuis des mois et pénalise lourdement les salarié-es, les fonctionnaires et agent-es publics. Il est donc urgent de revaloriser de manière très significative la valeur du point d'indice et de revoir complètement les grilles indiciaires dont le tassement conduit à une smicardisation généralisée des agent-es.

Si toutes et tous travaillent de leur mieux, avec les moyens du bord, effectuent beaucoup d'heures, ils et elles ne sont pas reconnu-es et reçoivent comme seule réponse une lettre de remerciement du ministre en fin d'année sans aucune rémunération complémentaire : travailler dans la fonction publique n'est plus attractif, et outre l'augmentation des salaires, il est indispensable de mettre fin aux suppressions de postes, à la dégradation des conditions de travail, aux déroulés de carrière pitoyables.

Tout comme d'arrêter la captation par le ministère de l'intérieur de missions publiques relevant d'autres secteurs de l'administration territoriale de l'État. La création des secrétariats généraux communs départementaux constitue à cet égard un cheval de Troie dont les agents publics et les citoyens n'ont pas fini de mesurer les dangers et les conséquences.

Quant à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, elle a établi en dogme la casse des services publics et du statut de la fonction publique en posant, notamment, la règle du recours permanent à l'emploi contractuel, la disparition des CHSCT, la suppression des compétences des CAP en matière d'avancement et de mutation.

Depuis le début du mois, le rapport de la mission inter inspections portant sur l' "**Evaluation de l'organisation et du fonctionnement des Secrétariats Généraux Communs départementaux**" fait l'objet de nombreux commentaires.

L'administration reconnaît que l'objectif de la réforme n'a pas été atteint, qu'il y a eu une dégradation de la qualité de service, des dysfonctionnements importants, des dégradations de conditions de travail, des préjudices causés aux usagers, aux fournisseurs, des allongements des délais d'intervention.

Le rapport indique que la mise en place des SGCd a été conduite dans la précipitation (aucune expérimentation n'a précédé), et ce en pleine crise sanitaire, avec en parallèle la mise en place des DDETS. De plus les chantiers RH et informatiques n'ont pas été suffisamment préparés, et le travail de préfiguration a été mal conduit. Sans parler de l'éclatement des services sur plusieurs sites qui rend le travail encore plus compliqué.

En outre, indique le rapport, il y avait dès le départ un manque d'effectifs dans les services ; et vu la situation, les SGC n'attirent pas grand monde et il y a un turn over important. Le rapport reconnaît qu'il y a beaucoup d'absentéisme, de l'épuisement professionnel chez les agent.es, et que la moitié des SGCd ont au moins une situation de RPS.

Si le MI a parlé d'irritants concernant le fonctionnement des SGC, la CGT le dit beaucoup plus clairement : le gouvernement et l'administration se sont plantés en n'écoutant personne et ce sont les agent.es qui ensuite en payent les pots cassés, au prix de leur santé.

A court terme si quelques préconisations sont présentées pour rassurer, ensuite le rapport parle d'efficacité, de polyvalence, de projet de service, le tout étant porté par une seule administration : le ministère de l'intérieur et les préfets bien sûr !

C'est exactement là que le MI continue à vouloir aller, comme la CGT l'avait dit à l'époque, en ayant la mainmise directe sur l'ensemble des services de l'Etat.

Avec toutes les conséquences que cela entraîne pour les salarié.es, les usagers et les citoyen.ne.s. C'est-à-dire droit dans le mur.

Dans cette période, arrive la question de l'attribution des primes CIA. Nous constatons qu'aucun coup de pouce n'a été fait sur le montant de ces primes malgré l'inflation. Une fois de plus nous déplorons le fait que cette prime va diviser les agent.es entre ceux qui ont « mérité » et les autres. Entre celles et ceux qui ont un chef de service qui valorise leur travail dans l'entretien d'évaluation et les autres. Le gel de l'indice pendant 11 ans, les conséquences en terme de pouvoir d'achat des fonctionnaires pèsent sur nos collègues et la carotte de la prime CIA est vécue comme une récompense mais aussi une perte financière conséquente pour certain.es. L'attribution de primes sans transparence, divise la communauté de travail.

Cela crée des rancœurs, un sentiment d'injustice. Les agent.es souffrent de ce manque de considération.

C'est pourquoi la CGT revendique l'égalité dans le versement du CIA et l'intégration dans le calcul de la retraite des primes de façon générale.

Monsieur le préfet, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, la CGT vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre déclaration liminaire.

La CGT souhaite que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de ce comité social d'administration.